

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet JPEE de FROZES est en infraction avec l'objectif 51 du SRADDET qui prévoit :

Orientations prioritaires :

- Le rééquilibrage infrarégional pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents « moyens » ;
- La territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants y compris comme partie prenante dans les investissements financiers ;
- La valorisation maximale des capacités de repowering permettant de limiter, en zone densément équipée, le nombre de nouveaux mâts à installer ;

149

En effet tout d'abord, comme il a été dit, la VIENNE est largement au dessus de ses objectifs éoliens.

Par ailleurs sur le même site, la SOREGIES développe un projet qu'elle qualifie de repowering (ROCHEREAU III) qui concerne des éoliennes de 230 mètres de haut qui produiront selon la SOREGIES 59,8 GW/h par an.

Or l'objectif 51 du SRADDET dispose que le repowering doit permettre, en zone densément équipée comme l'est le département de la VIENNE, le nombre de nouveaux mâts à installer.

Ces éoliennes de SOREGIES sont destinées à remplacer des éoliennes de 125 mètres bien moins productives.

Dès lors, il ne peut y avoir à la fois « repowering » des éoliennes ROCHEREAU III et des éoliennes supplémentaires sur le même site (les deux projets sont voisins et comme le déclare JPEE, son projet est dépendant de celui de ROCHEREAU III). De plus, JPEE ne s'arrête pas là puisqu'elle développe un autre projet dans le même secteur comme il a été démontré par ma contribution numéro 1.

Dès lors, le « repowering » ROCHEREAU III interdit de par son ampleur et sa puissance tout autre projet dans le même secteur, sauf à violer le SRADDET.

Même si celui-ci n'a pas de valeur contraignante, il est néanmoins invoqué par les promoteurs et notamment par JPEE pour les objectifs de développement des ENRi et de l'éolien qu'il a déterminés pour les horizons 2030 et 2050, si bien que JPEE se doit de respecter cet objectif 51.

Le projet est donc de plus fort injustifiable.

Un avis négatif s'impose de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED